
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 276-1-2017 AYANT POUR OBJET
D'AMENDER LE RÈGLEMENT 168-2007 RELATIF
AUX FOSSES SEPTIQUES
SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON**

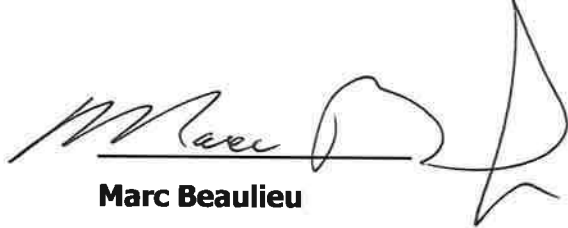
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2017, le conseil a adopté le règlement 276-1-2017 ayant pour objet d'amender le règlement 168-2007, relatif aux fosses septiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Harrington.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires.

Donné à Harrington, ce treizième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept.

Le Directeur Général et Secrétaire-Trésorier

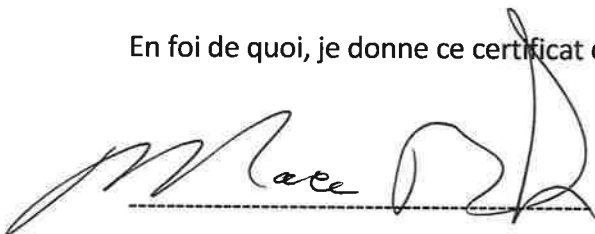


Marc Beaulieu

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Beaulieu, directeur général et secrétaire- trésorier, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 13 juillet 2017, entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 juillet 2017.



Marc Beaulieu